

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 3 (1900)
Heft: 134

Artikel: Etat civil de la ville de Porrentruy
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-249963>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LETTRE PATOISE

Proverbes patois.

1. An in mètchaint tchin è fât tchaimpè in oche.
 2. Pu an euvre de poeutes, pu el en fât syoure.
 3. Les tchaitis faint des tchaitis, se ce n'à pe des gris, ç'à des nois.
 4. Ço que vint d'tire tire, s'en vait d'lire lire.
 5. Ço que pat pe lai pouetche, s'en revint pe lai fenêtre.
 6. An tchoit aidé de lai san qu'an syinn.
 7. El arrive aidé in cò que ne resanne pe les àtres.
 8. Tiaint an n'aime pe tiétiu, an n'en se-ret dire de bin
 9. An en fait taint an enne yemesse, qu'an yi fait è traire les écrouènes.
 10. Stu que bote sè langue deriè ses dents ne fait djemai de misère an nyun.
 11. Stu que rébié de reveni en l'òta, ne rébié pe sè tyeute.
 12. S'tu que vait chu son nai revint chu ses tchaimbes.
 13. Cès que s'embraissant an lè fenêtre se baissant deriè les lades.
 14. Les neuve écoutes écouvant aidé bin.
 15. Pu de mètiès, pu de saitchats.
 16. Stu que fait in petchu an son végin, tchoit dedain l'premiè.
 17. Ran se ne paye chi bin que le temps.
 18. Ai ne fât djemai aimé le soi qu'an ne poyeuche dészaimé lo mailin.
 19. Tyaind an vait à l'èvre, ai fà craire que cment les sines ai y en é encoé, ai pe tyaind an à mairiay, quecment les sines ai n'y en é pu.
 20. Le mariaidje ç'à in djeurniè, tyaind les dgerennes sont feu, elles baquant po y entrai, et tyaind elle sont dedain, elles baquant po en repaitchi.
 21. *Enfin pour terminer, voici le résumé bien triste mais bien véridique des ménages d'oisifs et d'icrogues :*
Lai première annaie de mariaidje, ç'à, *bèjîn bèjû :*
Lai seconde annaie : *bresin, bresa*
Lai tragième : *bèjîn bèta.*
FRÈRE COLAS. (*)
- Mains les dgens sont che mètchaints qu'en yégeaint soli, è velant dire : « *Çà lai dgerenne que tchainte qu'è fait l'uc.* »

(*) La Rédaction saisit de nouveau cette occasion de rendre les correspondants patois du Pays du dimanche attentifs à soigner davantage l'orthographe et la syntaxe de leurs écrits. Le « *Frère Colas* » notamment, dont les *Proverbes patois* affectaient une orthographe d'un fantaisisme qui s'affranchit tellement des règles usitées, qu'on aurait cru lire de l'Iroquois, voudra bien étudier les corrections que nous avons dû faire à son texte pour le rendre lisible et compréhensible.

Il nous arrive parfois de devoir mettre au panier des lettres patoisées inintelligibles, tant l'orthographe en est bizarre.

Que nos patois soient une forme du vieux français ou du français corrompu, il n'en est pas moins vrai qu'il ont une grammaire, une orthographe et une syntaxe, et que malgré l'incertitude apparente des règles à suivre, il en est au moins une qui devrait servir de guide à l'écrivain, celle de se rapprocher autant que possible de l'orthographe française.

Ce faisant, nos correspondants marcheront de plus en plus dans la voie de la perfection, et il nous épargneront, à la Rédaction, et aux compositeurs, un surcroît de travail dont il ne paraissent souvent pas avoir une idée bien claire.

(Rédaction.)

Etat civil de la ville de Porrentruy

Mai

Naissances.

Du 3. Dietlin Marcelle, fille de Henri, notaire, de Lœwenbourg et de Clara née Houlmann. — Du 6. Chariatte Jeanne-Constance-Victorine, fille de Joseph cultivateur, de Porrentruy et de Maria née Salomon. — Du 8. Hennemann Joseph-Paul, fils de Henri, boulanger, de Boécourt et de Mathilde née Loriol. — Du 9. Queloz Maurice-Auguste-Bernard, fils de Alfred, employé postal, de St-Brais et de Clotilde née Favre. — Du 10. Chavanne Georgette-Rosine-Julie, fille de Alphonse, négociant, de Cœuve, et de Rosalie née Varrin. — Du 10. Parietti Louis-Ambroise, fils de Ambroise entrepreneur, de Bosco Valtravaglia (Italie) et de Lucie née Morazoni. — Du 16. Moser Charles-Frédéric-Pierre, fils de Louis ferblantier, de Paris et de Adèle née Monin. — Du 18. Beley Edmond-Victor, fils de Charles, horloger de Vandoucourt (France) et de Marie née Chappuis. — Du 18. Frossard Gilbert, fils de Frossard Elise née Gysi, revendeuse, de Ocourt. — Du 19. Jeannerat Marie-Louise-Lina, fille de Emma, horlogère, de Montenol. — Du 20. Poncini Berthe-Rita, fille de François fonctionnaire des douanes, de Ascona (Tessin) et de Anna née Franzoni. — Du 19. Bregnard Robert, fils de Pierre, peintre en cadrans, de Bonfol et de Calixte née Chappuis. — Du 22. Fridelance Jules-Léon, fils de Augusta, tailleur, de Beurnevésin. — Du 22. Lorenz Charles-Joseph-Auguste, fils de Charles, menuisier, de Winkel et de Amélie née Frossard. — Du 23. Vauclair Marie-Juliette-Flora, fille de Constant démonteur, de Bure et de Marie née Chapatte. — Du 24. Clerc Georgette-Marie-Louise, fille de François monteur de boîtes, de Montenol et de Louise née Burgy. — Du 28. Enfant mort-né de Amweg Emile, monteur de boîtes, de Vendlinecourt et de Cécile née Rérat. — Du 29. Peçon Irène-Olga, fille de Eugénie de Courtemaiche.

Décès.

Du 2. Zimmerlin Henri, horloger, de Dasle né, en 1849. — Du 3. Gourbach Gilberte-Clara-Augusta, fille de Alphonse et de Amélie née Chappuis, de Friesen (Alsace) née en 1900. — Du 5. Chevillat Elisa née Donzé, journalière de Montmelon, née en 1870. — Du 11. Banwart Jeanne-Suzanne-Marie, fille de Paul, professeur et de Marie née Donzelot, de Soleure, née 1899. — Du 16. Cerf Paul-Louis, charron, de Sauley, née en 1865. — Du 18. Cœudevez Paul-Léon, journalier, de Courchavon, né en 1864. — Du 19. Marti Éliana, journalière, de Breitenbach, née en 1874. — Du 20. Bregnard Modeste, graveur de Bonfol, né en 1861. — Du 20. Marosali Michel, journalier, de Bellinzona, né en 1849. — Du 22. Laissue Marie-Claire née Gaibrois couturière, de Courgenay, née en 1850. — Du 22. Froidevaux Louis, horloger, de Les Bois, né en 1873. — Du 23. Saunier Généreuse née Voisard, de Réclère, née en 1857. — Du 23. Phenlpin Marie-Anne, née Chiquet de Miécourt, née en 1845. — Du 27. Vauclair Marie née Chappatte, horlogère, de Bure, née en 1860. — Du 29. Wilhem Généreuse née Guenin, de Courtedoux, née en 1831.

Mariages.

Du 3. Metzger Henri, commis postal, de Mühlin (Argovie) et Débœuf Cécile, de Courgenay. — Du 4. Albert Émile, coupeur en chaussures, de Nancy et Rossé Anna, cuisinière, de Alle. — Du 5. Schrag Alfred, menuisier, de Bure, et Pheulpin Ida, cordonnière de Miécourt. — Du 12. Guélat Louis, menuisier, de Bure, et Grimaitre Berthe, ménagère de Damvant. — Du 26. Barthe Louis, guillocheur de Bressaucout et Bourdin Ida, tailleur de Pleujouse.

Recréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 132 du *Pays du Dimanche* :

519. CHARADE.

Fatutie.

520. ARITHMÉTIQUE AMUSANTE.

Deux des vigneronns auront chacun 3 tonneaux pleins, 3 vides, 1 à moitié plein ; le troisième en aura 1 plein, 1 vide et 5 à moitié pleins. Chacun a ainsi 7 futailles.

Ou bien encore : Un des vigneronns aura 3 tonneaux pleins, 1 à moitié plein et 3 vides ; les deux autres en auront chacun 2 pleins, 3 à moitié pleins et 2 vides. Egalement 7 futailles chacun.

521. MOT CARRÉ SYLLABIQUE.

L U C R E C E
C R E D U L E
C E L E R I

522. LOGOGRIPE.

Chaire, faire, aire, ire, ré.

Ont envoyé des *Solutions complètes* : MM. Un groupe de Romands à Loerrach ; La petite expiète du Creux des Biches ;

Ont envoyé des *Solutions partielles* : MM. M. L. a Fontenais. Ricki sur le cerisier de Sous-Plaimont ; Lubin et Eh ! 1000 Job Hé ! bûchant leur *Mat*.

527. ANAGRAMME.

Les buissons de lilas sont ma parure en France ; Retournez mes cinq pieds, je vous fais concurrence.

528. LETTRES INCONNUES.

Ajoutez une Lettre à chacun des sept mots suivants pour en former sept noms de Peintres ; les Lettres ajoutées formeront un nom de Peintre.

VENTE. PEELES. GUET. COURBE.
BERRI. BRUNS. CABANE

529. MOTS EN CROIX.

a, a, b, d, e, i, o, p, r, s, u, x.

```

      X
      X
    X X X X X
      X
      X
      X
      X
      X
      X
  
```

530. PERIPHRASES.

Veut-on, gênant le cours de son flot fugitif, Dans un tube d'airain le retenir captif ? De la contrainte alors naît un nouveau miracle ; Impétueux il sort, et vainqueur de l'obstacle, Le même flot jaillit en prises radieux, Et des mortels ravis il enchante les yeux.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 7 août prochain.

Publications officielles.

Convocations d'assemblées.

Saignelégier-Fommerats-Goumois. — Assemblée des électeurs de l'arrondissement de l'office de l'Etat civil, dimanche 5 août, 1900, à 11 heures du matin à Saignelégier, pour élire un suppléant à l'officier de l'Etat civil.

Communications officielles.

L'annuaire officiel du canton de Berne pour l'année 1900/1901 vient de paraître. On peut se le procurer à la chancellerie d'Etat à Berne au prix de fr. 2.

Cote de l'argent

du 25 juillet 1900.

Argent fin en grenailles. fr. 107. 50 le kilo.
Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 109. 50 le kilo.

L'éditeur : Société typographique de Porrentruy